

Les comptes ayant été examinés et alloués, le bureau a arrêté que les allocations aux membres infirmes, pour l'année suivante, seraient départies comme suit :

A M. Joyer.....	£35
M. Daulé.....	£40
M. Desjardins.....	£35
M. Perras.....	£30
M. Couture.....	£35
M. Th. Roy.....	£36

Fait et passé, au presbytère des Trois-Rivières, par ordre de Mgr. le vice-président, les jour et an que dessus, et ont signé, lecture faite.

(Signé) † P. F. EV. DE SIDYME, *vice-président*,
D. PARADIS, Ptre., *vice-sec.*

Compte détaillé de la dépense depuis le dernier bureau, tenu le 12 septembre 1844.

Allocation à M. Joyer.....	£35		
do à M. Daulé.....	45		
do à M. Desjardins.....	35		
do à M. Perras.....	30		
do à M. P. A. Parent (2 quartiers).....	25		
do à M. Couture.....	35		
do à M. Racine (2 quartiers).....	22	10	0
do à M. Payment.....	35		
do à M. Bernard (2 quartiers).....	12	10	0
do à M. Th. Roy (3 quartiers).....	18	15	0
Impression du procès-verbal, de lettres, etc., et port de lettres.....	4	11	3
Tenue du bureau.....	25		
		£323	6 3

Le tout certifié conforme en substance au plumitif et au compte de M. le trésorier.

Ce 4 septembre 1845.

E. G. Haut

Secrétaire S. E. S. M.